

Informations ...

Maison du Tourisme du Pays de Redon : 02 99 71 06 04
www.tourisme-pays-redon.com

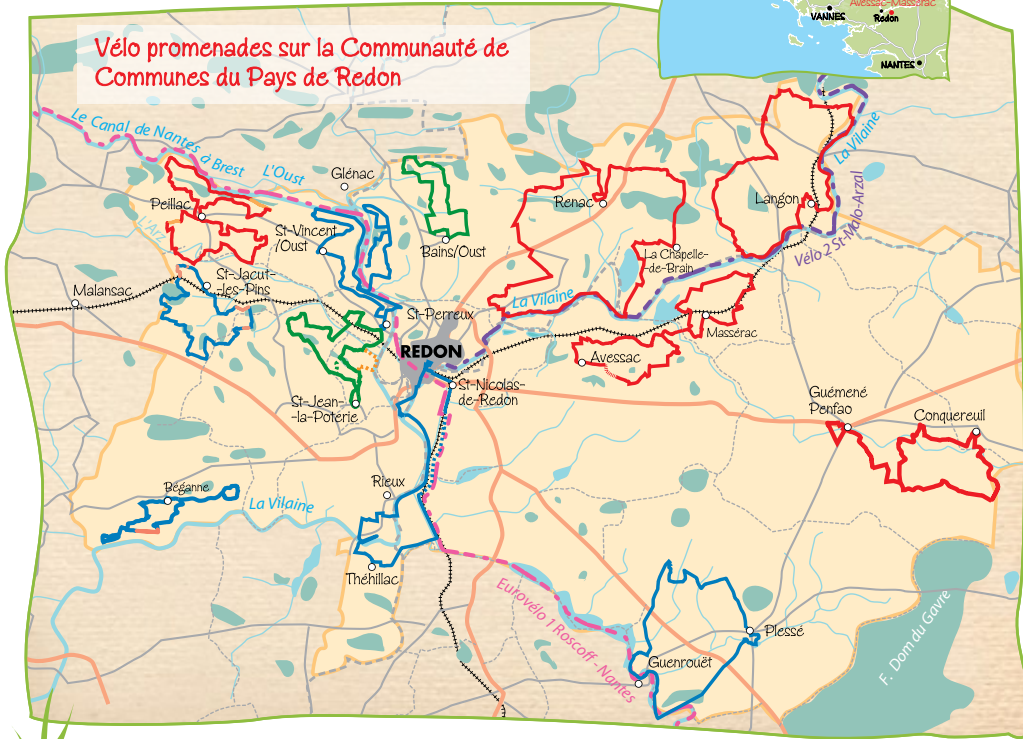


PAYS DE REDON

Circuit d'Avessac-Massérac

19

soutenu
30/16/14 km



Vélo pratique ...



Les vélo promenades®

Ce sont des boucles de promenade (de 15 à 40 km pour une journée, retour au point de départ) qui permettent de partir à la découverte du patrimoine local et de profiter des services de proximité. Elles empruntent des petites routes communales mais ne sont pas prioritaires sur les véhicules à moteur (Prudence !!). A chaque fois que cela est possible, elles cheminent sur les itinéraires en site propre réservés aux circulations non motorisées. Le balisage vous guide tout au long du parcours.

® Vélo promenades est une marque déposée de l'association Rando Breizh.

Découvrez d'autres Vélo promenades en Bretagne
www.randobreizh.com

Quelques recommandations simples et utiles avant votre balade :

1. Vérifiez l'état de votre vélo et munissez-vous d'une trousse de réparation.
2. Prévoyez un en-cas et de l'eau.
3. Pour votre sécurité, respectez le code de la route, roulez bien à droite et en file indienne. Le port du casque est recommandé.
4. La campagne est fragile. Préservez l'environnement en utilisant les poubelles à votre disposition.

Bonne balade !

Imprimé sur papier certifié PEFC® - promouvoir la gestion durable des forêts - PEFC/10-01-1288

BCY Création 02 99 98 54 22 - CLOTRE Impression 02 99 84 57 57 - Crédits photos : Pivolet, Lemare, Goncalves, Jégou, Neubusson - Crédits textes : E. Lemare



Vélo promenades



19

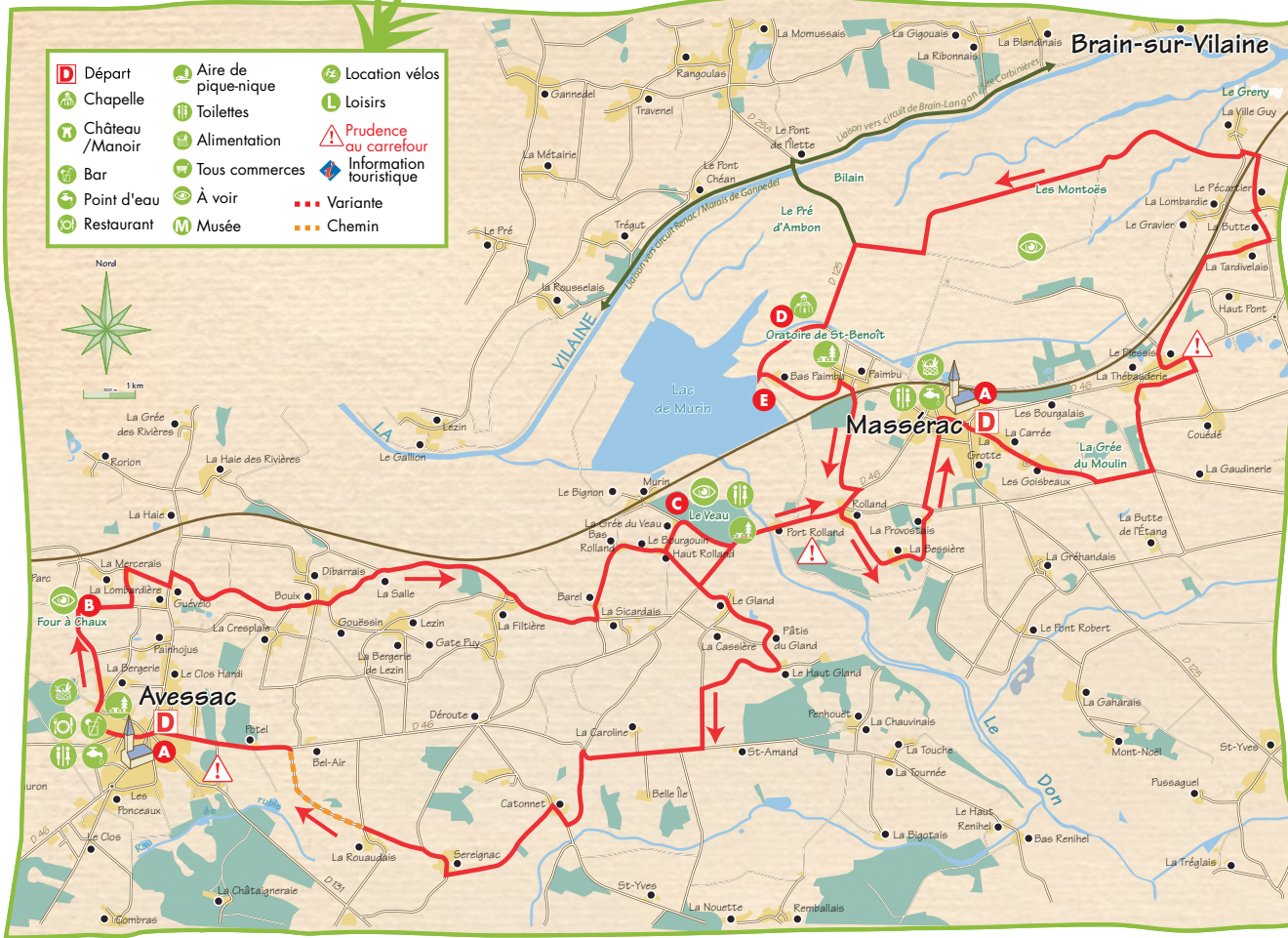
Départ : Place de la mairie à Avessac : 2h00 - 30 km

Variante : 2 circuits :

Boucle d'Avessac : 1h00 - 16 km

Boucle de Massérac : 1h00 - 14 km

Le circuit d'Avessac est une grande boucle de 30 km passant près du four à chaux, au Rocher du Vau, dans les marais de Vilaine et à Massérac. Au départ du rocher du Vau, elle se décline en 2 boucles familiales : l'une de 16 km autour d'Avessac et l'autre de 14 km autour de Massérac.



La commune de Massérac : la légende du marais de Murin



Une légende rapporte qu'au pied du bourg, dans le marais de Murin, on entend parfois sonner les cloches englouties : ce seraient celles de l'Eglise St-Melaine que les Vikings avaient volées lors du pillage de Rennes... mais qui firent sombrer leur drakkar sur le chemin du retour, face au lieu de naissance de Melaine. Massérac abrite aussi les vestiges de la chapelle Saint-Benoît.

A Avessac et Massérac

Les communes d'Avessac et de Massérac sont toutes deux riveraines de la Vilaine. Elles possèdent de vastes étendues de prés de marais, inondables en hiver.

L'exploitation agricole de ces marais sous la forme de la coupe du foin est à la fois respectueuse de la qualité de l'eau et du paysage, et produit un excellent fourrage. Bien sûr, les techniques d'aujourd'hui ont remplacé la faux !



B Four à chaux : belles pierres noires et rouges

Le four à chaux d'Avessac constitue une rareté dans notre patrimoine rural et industriel, car le sous-sol calcaire n'est pas monnaie courante dans nos terrains plutôt siliceux ! Des panneaux explicatifs présentent ce grand four de pierre, d'une architecture étrange et spécifique.



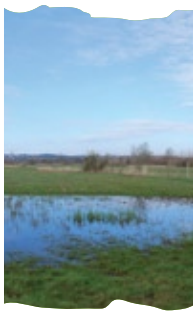
C Rocher du Vau et vallée du Don

En haut de ce rocher le panorama est à la hauteur des efforts consentis pour y grimper. Les cartes et pancartes sont en constante valse-hésitation : Rocher du **Vau** ou du **Veau** ? Le **Vau**, qui se rapporte à Val, Vallon, est non seulement plausible, mais probable ici. Mais les **Veaux** aussi nomment parfois les rochers, sur terre comme en mer, à côté des Truies, Chèvres et Vaches...



E Marais de Vilaine

Le Lac de Murin compte parmi les marais permanents du vaste ensemble des marais de Redon. Comme son grand frère le Mortier de Glénac, il s'est formé à la confluence de deux rivières. Ici, le Don et la Vilaine se retrouvent. Dans les hivers très humides, le site devient spectaculaire lorsque chaque rivière apporte sa crue. On ne parle alors plus de lac, mais de **Mer** de Murin !



profil de la vélo-promenade 19

